



**LAC DE CHALAIN**  
 SERVICE AMENAGEMENT ET URBANISME  
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU JURA  
 4, RUE DU CURÉ MARION - BP 356 - 39015 LONS LE SAUVIER

**DOUCIER**  
**FONTENU**  
**MARIGNY**

DELIMITATION  
 DES  
 ZONES  
 A  
 RISQUES  
 NATURELS  
 R. 111-3  
 DU CODE DE L'URBANISME

2) PLAN DE ZONAGE DES RISQUES  
 au 1/5 000

Bureau de Recherches sur le Développement Agricole  
 39250 NOZERON

**LEGENDE**

ZONE 1 Secteur de risque majeure construction interdite.

ZONE 2 Secteur de risque négligeable construction soumise à une étude géologique.

ZONE 3 Secteur de risque négligeable construction autorisée, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géologique.

VI par le Préfet.  
 pour donner suite à son arrêté de jointe communes de :  
 LONS LE SAUVIER, le 28 DEC. 1988